

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 28 MARS 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

**Collège A** : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

**Collège B** : Patricia Cardona, Emmanuel Fureix, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

**Collège BIATSS** : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

**Collège étudiants** : Lola Lefevre, Léo Simonet

**Collège personnalités extérieures** : Frédéric Henry

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Chambefort, Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sergio Delgado, Elizabeth Favier, Lucie Gournay, Elisabeth Vialle, Sylvie Toscer-Angot, Serge Lhomme.

\*\*\*

## **1. Approbation des PV du conseil du 14 février 2019**

Une remarque et une question ont été transmises concernant les éléments retenus pour l'examen des vœux « Parcoursup » (page 4). Anne-Lise Humain-Lamoure propose une nouvelle formulation pour clarifier le propos. Quant à la question posée portant sur l'absence de la philosophie dans les éléments pris en compte et communs à toutes les mentions, Anne-Lise Humain-Lamoure alerte sur le fait que cette matière n'est pas suivie dans toutes les filières du baccalauréat – raison pour laquelle elle n'a pas été retenue parmi ces éléments communs.

Suite à une autre question, une précision est apportée sur les deux votes concernant les « oui si » lors du dernier conseil. Le premier concernait le maintien de la modalité de réponse « oui si » et le deuxième le maintien plus spécifique de la réponse « oui si 2 » (qui impose un étalement sur deux ans de la L1).

Après lecture des procurations, le procès-verbal amendé du conseil du 14 février 2019 est mis au vote.

***Le procès-verbal amendé du 14 février 2019 est adopté à l'unanimité.***

## **2. Actualités**

En ce qui concerne la réforme des ESPE, la navette parlementaire est en cours. Il semble que le CAPES soit désormais placé en master 2. Les maquettes des MEEF Second degré seront modifiées durant l'année universitaire 2019-2020, pour une application à la rentrée 2021 (premières promotions concernées par le nouveau concours en 2022). Les modalités de transition ne sont pas encore connues. La réforme fixe des quotas d'enseignements disciplinaires, de didactique et de formation professionnelle. La préparation au concours s'étalera sur un an et demi.

Selon le projet de loi, le concours de professeur des écoles est accessible après la L3, en M1. De nouveaux parcours (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) pourraient voir le jour dès la L2 sous la forme d'une alternance formation disciplinaire / observation ou travail en établissement de l'ordre de 8h par semaine. Cela pourrait être problématique quant aux parcours « enseignement » de l'UFR. Les contraintes évoquées ne sont pas encore fixées car le cadre juridique reste flou. Anne-Lise Humain-Lamoure s'engage à tenir informés les directeurs des départements concernés et le conseil.

Les ESPE deviendront les INSP (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat) et resteront dans le périmètre des universités, ce qui leur permettra de délivrer des diplômes.

L'application Eprel est en fin de vie et sera remplacée par la plateforme Moodle, qui dispose de plus de fonctionnalités. L'expérimentation est en cours au sein de plusieurs composantes. Le remplacement est annoncé au 1<sup>er</sup> septembre 2019 avec un maintien en parallèle d'Eprel durant 1 an. Une des conditions fixées est le déversement de toutes les données d'Eprel dans Moodle. Il s'avère que l'utilisation de Moodle est plus complexe qu'Eprel, sa mise en service s'accompagnera de formations.

Les projets EUR ont été déposés. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les parcours existants et impliqués sont inscrits dans la NOF. En revanche, pour les nouveaux parcours, ils ne seront créés que si l'EUR à laquelle le parcours est rattaché est obtenue, principe voté lors d'un précédent conseil.

Un comité de pilotage des axes stratégiques a réuni des responsables d'axes nommés par la présidence en vue de la construction du projet d'établissement. A ce jour, il n'y a pas eu de retour sur cette réunion. Il est rappelé que les stratégies de formations et de recherches relèvent statutairement des conseils de gestion.

Lucie Gournay demande la teneur de l'ordre du jour de cette réunion.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que cela concernait la préparation du séminaire et du congrès du 18 avril prochain en vue de la construction du projet d'établissement.

Dans le cadre du PIA3, un projet TIGA (Territoire d'innovation grand avenir) porté par la Région Ile-de-France est en cours de montage. Il concerne une éventuelle implication recherche de quelques enseignants-chercheurs de l'UFR (Céditec et Lab'Urba) sur la thématique de la participation citoyenne.

Concernant les projets de transformation pédagogique, le financement obtenu pour les deux projets déposés par l'UFR (« Mieux réussir en L1 » et « L de la nuit ») est de 56 000€. Un cadrage plus strict a été annoncé pour l'année prochaine dans le cadre des financements octroyés pour partie sur le projet Pulse. Cela réduira sans doute les possibilités de financement et paradoxalement la diversité de l'innovation pédagogique.

Les vœux sur Parcoursup ne sont pas encore confirmés mais on constate une augmentation de leur nombre, notamment en double licence. Certaines licences restent stables, comme celles d'Espagnol, de Géographie et d'Allemand. L'Anglais baisse sensiblement, la Philosophie légèrement, l'Histoire remonte légèrement, les Lettres plus nettement. Pour avoir des chiffres définitifs, il faut attendre les vœux confirmés début avril.

L'UFR a reçu une demande du Rectorat lundi matin pour deux ajustements à la hausse : celui du taux de boursiers en fonction des candidatures enregistrées lors de la phase principale, mais aussi celui du taux des candidats hors secteur. Dans des délais très contraints, il a semblé à l'équipe de direction que le premier ajustement était souhaitable, le second laisse plus perplexe et a été pour l'instant refusé. Cependant, il est actuellement envisagé au plan national de fixer par défaut à 50% la proportion possible de candidats hors secteurs dans toutes les filières non sélectives (les filières sélectives ne sont pas concernées et il est rappelé que le secteur est défini désormais pour les universités franciliennes à l'échelle de la région académique).

Comme l'an dernier, le Rectorat souhaite également augmenter les capacités d'accueil des formations dans les filières en tension, comme le LEA Anglais-Espagnol pour l'UFR LLSH. Une demande a été transmise dans ce sens contre une enveloppe budgétaire. Cette proposition a été refusée en cohérence avec les positions votées en conseil l'an

passé. Néanmoins, il a été évoqué la possibilité, si l'UFR accepte une augmentation des capacités d'accueil, d'obtenir, comme cela vient d'être le cas pour les IUT, des postes pérennes. Cette perspective a retenu l'attention et mérite d'être étudiée car, si la situation risque d'être lourde pour les deux à trois ans à venir, bénéficier d'un nouveau poste est une opportunité non négligeable, qui perdurera au-delà des trois ans. D'autres universités en Ile de France ont réussi ce pari l'an dernier. Le LEA Créteil a refusé en raison du nombre de redoublements et des locaux limités. Le LEA Sénart a accepté en raison de son encadrement très faible et de locaux plus disponibles. En accord avec tous les titulaires du département, Anne-Lise Humain-Lamoure a commencé les négociations avec le Rectorat. Ce dernier et la Présidence se sont engagés à appuyer la demande auprès du MESRI d'un poste pérenne contre une augmentation de l'ordre de 20 à 23 étudiants.

Alejandro Roman Antequera et Antoine Servel ont été élus à une large majorité à la direction du département LEA de Créteil. Anne-Lise Humain-Lamoure adresse ses félicitations aux nouveaux codirecteurs. Elle remercie Nadia Duchêne et Elisabeth Favier pour le travail considérable qu'elles ont effectué (les deux ans d'autoévaluation et d'accréditation) dans un contexte souvent tendu et complexe au sein du département.

Les laboratoires ont déjà été avertis du départ au 31 mars de Justin Jaricot qui souhaite partir pour intégrer une entreprise privée. La fiche de poste est en cours de publication pour recruter un responsable du pôle recherche au plus vite. Il est difficile de recruter sur ce poste. Karine Bellance met actuellement tout en œuvre pour limiter les effets de ce départ en mobilisant d'autres services de la structure. Le travail de Gwendoline Liarte et Charlotte Planiol est salué par Guillaume Marche.

Les visites des laboratoires par les comités du HCERES sont presque terminées. Le LIS est le dernier laboratoire et la visite se déroule en ce moment. Globalement, les visites se sont bien passées, même si parfois les retours dans les rapports montrent des incompréhensions voire des méprises de la part des membres des comités de visite. Ces derniers ont généralement souhaité entendre l'UFR soit avec le/la représentant/e Université (Simon Gilbert ou Claire Hancock), soit seule (aspects administratifs, budgétaires, locaux, politique de l'établissement, paysage universitaire complexe). Les réponses aux comités sont en cours.

Guillaume Marche fait une remarque sur la trame et la structure des rapports, pour chaque item des points positifs et des points négatifs ou à acquérir/à renforcer. Il donne des exemples par rapport au rapport d'IMAGER.

Une discussion s'en suit sur le fonctionnement des comités de visite du HCERES.

Il est enfin demandé aux laboratoires de transmettre les rapports définitifs ainsi que leurs réponses pour commencer un travail d'archivage afin de pouvoir en disposer pour la prochaine évaluation.

### **3. Vote de crédits pédagogiques pour le second semestre 2018-2019**

Myriam Baron rappelle le calendrier des demandes de crédits pédagogiques, deux appels par semestre, un appel principal et un secondaire en cours de semestre.

Un document est transmis au conseil, récapitulant notamment le montant de l'ensemble des demandes du 1<sup>er</sup> appel pour un montant de 6 000€, réalisé à hauteur d'environ 5 000€. Pour le second appel, cinq demandes ont été reçues : une demande concerne le département de langues romanes, deux le département de Communication, deux le département d'Anglais. Myriam Baron détaille les demandes. Après vérification, les cinq demandes répondent au cadrage.

***Les demandes de crédits pédagogiques pour le second semestre 2018-2019 sont adoptées à l'unanimité.***

Il est rappelé que pour les déplacements, il est nécessaire de remplir un ordre de mission et d'y joindre la liste des étudiants concernés.

#### 4 Vote de crédits pédagogiques en master 2018-2019

Fabienne Moine présente les demandes de crédits pédagogiques en master recherche. La 1<sup>ère</sup> demande concerne 10 cartes d'abonnement à la Bibliothèque de Sciences Po pour les étudiants en master recherche, pour un montant de 400€. Pour l'instant, 7 étudiants sont inscrits sur la liste. La 2<sup>ème</sup> demande concerne le master d'Histoire pour un montant de 90€ : une étudiante souhaite se rendre à Angers pour une durée de 3 jours pour travailler sur les archives du collectif Haïti de France.

Avant le vote, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les procurations doivent être signées même si elles sont transmises numériquement. Deux procurations dans le collège « usagers » sont ainsi refusées.

***Les demandes de crédits pédagogiques en master recherche pour l'année 2018-2019 sont adoptées à l'unanimité.***

#### 5 Discussions et votes d'étape sur l'accréditation des formations

Anne-Lise Humain-Lamoure alerte les départements sur le fait que les maquettes sont à rendre dans un mois au plus tard. Elle rappelle que les mentions et parcours déclinés dans les « fiches AOF » (architecture de l'offre de formation) ont déjà été votés par le conseil et transmis dans leur première version en février. Les retours sur ces fiches et ceux des experts HCERES sont prévus début avril. Les maquettes vont être votées entre le 13 mai et le 28 mai successivement à la CFVU, au Cac et au CA. Elles devront être transmises au HCERES pour le 3 juin.

Lucie Gournay demande quand auront lieu les rendez-vous sur les maquettes avec l'équipe de direction mais aussi les échanges entre départements pour pouvoir avancer, discuter du poids des Ects, du projet pro, des options F. Elle précise que le département d'Anglais a déjà rendu ses maquettes. Il reste encore des points d'interrogation.

Jean-Marc Leblanc répond que certains points ont déjà été abordés et votés.

Anne-Lise Humain-Lamoure confirme que le département d'Anglais a envoyé ses maquettes début mars mais la plupart sont arrivées aux alentours du 12 mars. Un certain nombre de départements n'ont pas retourné le dossier sous le format Excel attendu. Il a été demandé au SPOF l'envoi d'une trame déverrouillée ce qui faciliterait le travail de tous. L'équipe de direction est aussi disponible pour aider à les remplir. Plusieurs départements ont d'ailleurs rencontré le vice-doyen pédagogie pour ce faire.

Le choix a été fait d'une démarche d'écoute des propositions de l'ensemble des départements pour réaliser un cadrage qui les prenne en compte, ce qui demande plus de temps. Le cadrage établissement est arrivé tardivement et a engendré du retard dans le démarrage du processus. Jean-Marc Leblanc et Myriam Baron ont étudié toutes les maquettes. Il s'avère qu'il n'y avait pas assez de créneaux disponibles pour recevoir tous les départements et que les maquettes de licence n'étaient pas assez abouties pour les proposer au vote de ce conseil. Le temps de la rencontre est prévu. Auparavant, il va falloir finir et cadrer définitivement les maquettes de licence et commencer celles de master. Il a fallu aussi travailler sur les CU et DU pour un prochain passage à la CFVU et une ouverture à la rentrée prochaine. Jean-Marc Leblanc précise que les modalités de contrôle de connaissance seront à compléter ultérieurement.

Jean-Marc Leblanc remercie les départements de l'envoi des maquettes. Les maquettes L2 et L3 ont été analysées en utilisant une grille afin de vérifier l'ensemble des cadrages : la présence des options, des UE présentant des ECTS à multiples de 3, le nombre d'Ects par semestre. Des remarques et des propositions de regroupement par exemple seront faites lors des rendez-vous. Il reste la question du parcours communication. En L2/L3, les départements devront choisir les deux enseignements disciplinaires à remplacer par ceux du département de communication.

Concernant la L1, la structuration en 3 blocs avait été votée lors d'un précédent conseil. Il est proposé d'en revoir les intitulés.

Guillaume Marche pose la question du placement du projet professionnel en L1.

Jean-Marc Leblanc répond qu'il avait été prévu de revoir les modalités des enseignements de projet pro et des options. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle également qu'étant donné le

nombre très important de réorientation à la fin de la L1, il est souhaitable que cet enseignement reste en L1, mais que son contenu serait en effet à redéfinir.

Le nombre d'Ects à ventiler par bloc est abordé. Le volume horaire du disciplinaire a été augmenté. Jean-Marc Leblanc explicite les propositions d'attribution des Ects en fonction des blocs. Il s'en suit une discussion sur les Ects et sur leur évolution du premier semestre au second pour les enseignements disciplinaires. Il est évoqué le fait que le nombre d'Ects du disciplinaire comprenne aussi un enseignement de bloc 2. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le cadrage national (la progressivité demandée) et sa traduction adoptée dans l'établissement depuis plusieurs années imposant des fourchettes pour les enseignements non disciplinaires. Suite à une question de L. Gournay, ces fourchettes sur la licence sont précisées. Doivent être consacrées sur la durée de la licence :

- 18 Ects aux langues vivantes
- 9 Ects à la « construction du parcours personnel et professionnel »
- 3 Ects aux TICE
- 3 à 6 Ects aux options transversales
- 3 à 6 Ects à la Méthodologie du travail universitaire (MTU) en L1 et L2

Le choix a été fait dès la mise en place du portail de L1 de placer beaucoup de ces enseignements en première année pour permettre de renforcer le disciplinaire en L2 et L3.

Après de longs échanges, il est proposé de mettre au vote les différents scénarios de la répartition des Ects par bloc (1, 2, 3) et par semestre.

#### Semestre 1 :

Proposition A : 9 Ects -6 Ects -15 Ects

Proposition B : 12 Ects -6 Ects -12 Ects

***La proposition A: 9 Ects -6 Ects -15 Ects pour le semestre 1 est adoptée à la majorité (10 voix pour la proposition A, 4 pour la proposition B, 6 abstentions)***

#### Semestre 2 :

Proposition A : 12 Ects -6 Ects -12 Ects

Proposition B : 15 Ects -6 Ects -9 Ects

***La proposition A : 12 Ects -6 Ects -12 Ects pour le semestre 2 est adoptée à la majorité (15 voix pour la proposition A, 0 pour la proposition B, 5 abstentions)***

Le conseil discute sur les intitulés des 3 blocs pour les semestres 1 et 2. Est mise au vote la proposition suivante :

Bloc 1 : Enseignements disciplinaires

Bloc 2 : Enseignements d'ouverture en LLSH

Bloc 3 : Outils linguistiques et méthodologiques

***Les intitulés des blocs de licence 1 semestres 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité***

Jean-Marc Leblanc propose que les enseignements du parcours « communication » (6 ects) remplacent en L1 les deux blocs 2 à chaque semestre. Les enseignements de « communication » seraient en partie positionnés sur les mêmes créneaux banalisés que les blocs 2. La proposition est mise au vote.

***Le placement des enseignements du parcours « communication » en remplacement des enseignements des blocs 2 est adopté à l'unanimité.***

En L2 et L3, les enseignements du parcours communication ainsi que ceux des parcours « enseignement second degré » et « professorat des écoles » (PE) doivent remplacer des enseignements disciplinaires. Il est précisé que si les enseignements du parcours communication remplacent des enseignements optionnels, il faut vérifier que le nombre d'options à prendre par les étudiants respectent bien le cadrage.

Concernant le parcours PE, on doit pouvoir permettre aux étudiants de s'orienter vers ce cursus au sein de l'UFR malgré les contraintes à venir notamment (par exemple 8h à libérer par semaine). Une réflexion doit être menée sur les différentes possibilités : disparition d'un parcours en propre, mais on conserve les enseignements sous forme d'option, maintien du parcours à l'identique, création de parcours PE qui permette l'alternance annoncée. Il s'en

suit une discussion sur les différentes possibilités. La décision est suspendue jusqu'à de plus amples informations sur les parcours en alternance.

Le sujet sur la CUPGE est abordé. Une maquette « martyre » a été proposée aux directeurs de départements concernés lors d'une réunion visant à sonder les départements quant à leur engagement dans ce projet. Tous les départements n'ont pas répondu. Des inquiétudes ont été plus récemment exprimées concernant notamment les doubles licences (DL). Cette classe préparatoire est un compromis entre les DL et une CPGE partenariale. Elle permettrait de pallier la disparition des DL si le Rectorat l'imposait. Certains indicateurs laissent craindre cette fermeture. Dans un tableau établi par ce dernier, parmi les 22 filières sélectives à l'UPEC, l'UFR en compte 7 soit presque un tiers (hors DUT et DEUST).

Quelques chiffres sont détaillés ;

	Taux moyen de remplissage	Taux moyen de pression (nombre de candidats pour une place)	Nombre de dossiers moyens par filière	Capacité d'accueil	Admis via Parcoursup
LLSH : 7	22% s'échelonnant de 3% à 44%	3,1	140 (pour certaines, à peine 40)	238	48
Les 15 filières sélectives de l'UPEC	87% 91%	24,2	1034 (aucune en dessous de 500)	879	742

L'équipe de direction s'engage à défendre les DL, comme elle le fait déjà depuis plusieurs années. Elle constate néanmoins que le risque est grand que ces formations soient remises en cause par d'autres. L'université Paris Diderot ouvre cette année une DL histoire-géographie, cette formation recueille 902 candidatures quand la DL Histoire-Géographie de l'UFR en recueille 158. L'objectif est donc de proposer une formation alternative, sélective en parallèle des DL, fondée sur une notion de classe qui rassure par sa pluridisciplinarité pour attirer des étudiants.

Elisabeth Vialle indique que pour le département d'Anglais, les collègues ne sont pas partants pour différentes raisons, la principale étant le volume horaire proposé, insuffisant pour une préparation des étudiants au concours.

Jacques Paviot explique que les enseignants du département d'Histoire se sont montrés réticents par rapport au programme, aux modalités un peu floues.

Guillaume Marche demande quelle est la logique du Rectorat par rapport aux filières sélectives sachant que cela ne coûte rien. Il demande pourquoi le nombre des filières est limité.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il n'y a pas de quota défini mais que c'est un enjeu politique de limiter le nombre d'ouvertures face à un grand nombre de demandes. Le Rectorat est constamment à la recherche de capacités d'accueil qui peuvent réellement être remplies.

Lucie Gournay demande pourquoi les DL de l'UFR sont moins attractives.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que les DL de l'UFR ont bien fonctionné lorsqu'elle était la première et la seule à les proposer. La concurrence est aujourd'hui plus rude et leurs contenus sont trop lourds par rapport à d'autres. Arnaud Baubérot a proposé de les alléger.

Il serait sans doute souhaitable d'avoir une approche moins sélective des candidatures, quitte à réorienter les étudiants qui seraient en difficulté vers les parcours monodisciplinaires après la rentrée.

Guillaume Marche explique que sa réticence tient à la notion de « préparatoire ». Il évoque la possibilité de créer une filière universitaire attractive pour les étudiants qui ne souhaitent pas aller en CPGE et en DL avec des enseignements disciplinaires renforcés.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que c'est en grande partie ce qui a été proposé mais en incluant une dimension pluridisciplinaire. Au niveau du L1, les étudiants pourraient suivre en L1, des enseignements propres et quelques cours mutualisés (Blocs 2, lansad), en L2, conserver une partie de cours propres et des cours existants dans les mentions, en L3, suivre l'ensemble du semestre 6 pour une intégration des étudiants vers les parcours de

master. Ces étudiants pourraient se présenter à la banque d'épreuves littéraires sans que ce soit une obligation.

Une discussion s'en suit sur les labels et sur les modalités d'accès aux Grandes Écoles.

Il est précisé que ce projet du fait de sa pluridisciplinarité doit rencontrer l'adhésion de tous les départements concernés.

Guillaume Marche propose « classe d'excellence universitaire » comme dénomination ; il voudrait que cette filière valorise la nature universitaire et la qualité de la formation dispensée.

La discussion est ouverte et l'équipe de direction attend les propositions pour continuer à travailler.

## 6 Vote sur la création de CU et de DU

Myriam Baron présente les CU et DU. La première formation concerne un diplôme universitaire « Enjeux de communication en santé » en remplacement du master communication en FC qui a été suspendu, faute de stagiaires. Il concerne un public titulaire d'une licence pour suivre des modules au nombre de 4, pour un volume horaire variant entre 40 et 45 heures, avec des intervenants du département de Communication et des extérieurs. La commercialisation peut se faire module par module. Il ouvrirait au second semestre de l'année universitaire 2019-2020. Le nombre d'inscrits pourrait se situer entre 8 et 20 étudiants.

La seconde formation « Apprendre ou réapprendre l'allemand » est celle proposée par le département d'allemand dans une logique « L0 », avant le début d'un cursus universitaire et à destination d'étudiants inscrits en allemand sur Parcoursup et qui n'auraient pas pratiqué cette langue. La maquette est distribuée. Le tarif serait identique à celui d'une année de licence. L'objectif serait aussi d'intégrer un nouveau type de public en FC (étudiants d'autres composantes, public extérieurs) comme en FC anglais. Le volume horaire est de 195 heures, dont 97 heures à créer et à autofinancer.

Enfin, le Greta a sollicité l'UFR pour faire partie d'un pôle d'établissements pour proposer à des personnes en recherche d'emploi des formations au TOEIC anglais. La proposition est d'accepter et de libérer l'équivalent de 2 groupes de 60 heures existants avec l'accord de Myriam Tola, responsable de la FC Anglais. Le nombre de candidats est garanti par Pôle emploi.

***Le vote sur la création de formation FC est adopté à la majorité moins 1 voix contre.***

## 7 Vote sur les critères d'examen des vœux en L1

Un mail a été envoyé aux directeurs de départements le 25 février dernier à l'issue du conseil. Il était proposé une simplification des critères car tous les candidats seront appelés. Le classement n'est donc pas un enjeu au sein de l'UFR. Le seul enjeu qui demeure est celui des réponses « oui si » et leurs modalités d'attribution.

Les critères d'examen des vœux déjà votés sont les suivants : la moyenne de terminale, les notes anticipées au bac de français, le cas échant d'histoire-géographie, ainsi que les notes en terminales en LV1, en histoire géographie (sauf si épreuve anticipée) et une discipline spécifique à chaque filière (LLCER et LEA la note de LV2, pour Histoire, Lettres, Philosophie, la note de philosophie, pour Géographie, la note de mathématiques).

Il est proposé que le tableau, permettant d'aider à traiter les candidatures, soit constitué de ces notes et d'une moyenne calculée sans coefficient entre les disciplines.

Concernant les seuils permettant de distinguer les « oui », « oui si 1 » et « oui si 2 », il est proposé les critères suivants, plus souples que l'an passé :

- Réponse « oui » si

- la moyenne générale est supérieure ou égale à 10, la discipline supplémentaire supérieure ou égale à 10
- la moyenne est supérieure ou égale à 10 et la discipline supplémentaire entre 8 et 10,
- la moyenne générale est entre 8 et 10 et la discipline supplémentaire est supérieure ou égale à 12,

- Réponse « oui si 1 » si

- la moyenne générale est supérieure ou égale à 10 et la discipline supplémentaire est inférieure à 8,
- la moyenne générale est entre 8 et 10 et la discipline supplémentaire est entre 8 et 10,

Réponses « oui si 2 » si

- la discipline supplémentaire est absente ou égale à 0 ou inférieure à 5 quel que soit la moyenne générale,
- la moyenne générale est inférieure à 8 et la discipline supplémentaire est inférieure à 8,

***Les critères d'examen des vœux sont adoptés à la majorité moins 1 abstention  
L'attribution des « oui si 1 », « oui si 2 » est adoptée à la majorité moins 4 abstentions***

## **8 Classement des réponses à l'appel à projet « hors Europe »**

Karine Chambefort présente les deux projets. Le premier à destination de la Colombie concerne le laboratoire IMAGER notamment Monica Henry, Ivan Jimenez, Armando Valdes. Le montant du projet est de 3 900€. Le deuxième projet à destination du Canada est porté par Rossana De Angelis sur l'écriture numérique. Le montant du projet est de 1 700 €. Ces deux projets respectent le cadrage de l'université et les plafonds de financement autorisés. Le 1<sup>er</sup> projet est en outre inter composante.

La proposition de classement est la suivante, projet 1 : Colombie et projet 2 : Canada.

***Le classement des réponses à l'appel à projet « hors Europe » est adopté à l'unanimité.***

### **Questions diverses**

Ce point est reporté au prochain conseil étant donnée l'heure tardive. Les demandes de questions diverses pourront être transmises le cas échéant.